

Exposition au CDI

"Femmes dans la société"

du 12 au 29 septembre 2022

Les **droits des femmes** ont beaucoup évolué au fil des siècles et des années. De nombreuses difficultés ont été reconnues et des inégalités réparées.

Mais, pour autant, la situation est-elle toujours juste lorsqu'on est une femme aujourd'hui en France ?

Ou bien les femmes ont-elles toujours des raisons de se battre ?

Réalisation : Instants Mobiles - 2010

Copyright : © Instants Mobiles, MMVI

Sommaire :

- Un sexisme ambiant ?
- Femmes et vie politique
- Femmes et monde du travail
- Femmes et enseignement
- Femmes et vie de couple
- Les femmes et leur corps
- Les mouvements féministes à la fin du 20e siècle
- Figures du féminisme
- Les recours, les associations

Un sexisme ambient ?

2/0

DE NOMBREUX STÉRÉOTYPES

Les stéréotypes persistent dans la société. Même si les choses évoluent, le publicitaire, les manuels scolaires, les albums pour enfants, les religions, les jeux vidéo, par exemple, véhiculent encore souvent des clichés traditionnelslement dévolus à chacun des parents. Du plus, de la femme est souvent traitée avec toute l'absence de la dignité. Les garçons et des filles contribuent aussi à reproduire certains codes existants aux filles en dévalorisant les progrès, en excluant de mariage et de carrière, aux garçons les petites voitures, jeux de société ou de compétition, armes factices,...



LES AVANCÉES

On dit bien de l'épouse de la Code civil (1804) consacrer la dépendance de la femme mariée, lui elle soit sous la dépendance de son mari. Cette disposition n'a pourtant été supprimée qu'en 1938. Depuis, cette disposition également les femmes ont le droit d'avoir un patron.

La Constitution de 1958 reconnaît le principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis 1981 les femmes peuvent devenir salariées et exercer un emploi sans avoir l'autorisation de leur mari. Depuis 2002 la mère peut transmettre son nom de famille.

LA CRAINTE D'UNE RÉGRESSION

Les jeunes filles d'aujourd'hui, nées avec beaucoup de droits, se sentent au jour de l'adulte et de débiter, peuvent avoir tendance à considérer que le combat est fini. Or de nombreuses inégalités sont toujours présentes, des résistances au changement des habitudes et certains droits acquis sont en danger. Différents événements de la vie, comme l'arrivée de premier enfant ou une promotion professionnelle, rappellent également combien les rôles sont liés à l'enferme. Aujourd'hui on observe en France, par rapport aux autres pays, les femmes d'âge en général pas un comportement très masculin et n'arrivent pas à considérer comme "homme".

En France, le combat continue, même si les progrès ne sont pas partout les mêmes. En Inde on lutte contre l'abandon des filles et à réduire les mariages au Pakistan contre la lapidation, au Koweït pour le droit de vote des femmes, en Afghanistan pour la survie.

La féminisation du langage.

Le premier français écrit français en 1780 parle, y compris les poètes, de manière courtoise et respectueuse l'usage de la langue. Les progrès de 1980 permettent la féminisation des noms de métiers, de fonctions et de fonctions. En 1997, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts a approuvé l'usage de la féminisation. En 2000, l'Académie française a approuvé la féminisation des noms de métiers, de fonctions et de fonctions.

Madame ou mademoiselle ?

Depuis les Français utilisent une femme à l'adresse à l'adresse "mademoiselle". Il s'agit d'un terme qui n'a pas de sens, l'absence de la vieillesse.



Femmes dans la société

Femmes et leur corps

7/2

LA CONTRACEPTION

La maîtrise de la fécondité va libérer les femmes de nombreuses contraintes sociales. La maîtrise devient un choix, non plus un problème. L'usage de la pilule devient autorisé en 1957 avec la loi Néel, qui libère la contraception. Une loi de 1974 autorise le remboursement de la contraception. Depuis 2001, l'autorisation parentale est supprimée pour la prescription de contraceptifs aux mineures. Depuis 2000 la "pilule du lendemain", un contraceptif utilisé en cas d'urgence, est en vente libre en pharmacie.



LE DROIT A L'AVORTEMENT

Il a fallu l'objet de débats houleux depuis les années 1970. En 1975 la loi Veil autorise en France. En 1982 une loi en autorise le remboursement. Mais de nombreux groupes se mobilisent toujours contre, à tel point qu'en 1993 la loi Néel crée le délai d'attente à l'IVG. En 2000 l'attente préalable



obligatoire est supprimé pour les femmes majeures, en 2001 le délai pour l'IVG passe de 10 à 12 semaines.

Aujourd'hui les faits maintiennent ce droit. De moins en moins d'embryons congelés. L'IVG les délais d'attente s'allongent, ce qui oblige parfois les femmes à aller se faire avorter à l'étranger.

Pour une raison qu'on n'arrive pas à bien saisir, on pratique encore aujourd'hui 300 000 IVG chaque année (soit plus de 600 000 naissances), et le chiffre n'a pas baissé spectaculairement avec une meilleure information sur la contraception.

LE VIOL

Depuis une loi de 1980 cet acte est qualifié en crime, jugé aux Assises en cas de prison, il a fait l'objet d'une nouvelle définition dans le Code pénal et concerne désormais tout acte de pénétration. Le viol dans le cadre du mariage est interdit et réprimé. Encore aujourd'hui, 50 000 viols seraient perpétrés chaque année à l'encontre des femmes (on ne dénombre que 9 000 viols déclarés officiellement).

LES MUTILATIONS SEXUELLES

Elles sont considérées comme un crime par le Code pénal. Depuis 1981, il punit toute forme de mutilation sur des mineurs de moins de 15 ans, qu'elle ait lieu en France ou à l'étranger. De nombreux parents ont déjà été traduits en justice et condamnés. En cas de forte risque d'excision, les particuliers ou professionnels qui n'auraient pas prévenu la justice risquent une condamnation pour non assistance à personne en danger. Une excision doit être signalée, même par des personnes soumises au secret professionnel, qui en sont alors relevées.